



Communication SEMOp Eau du Bas Languedoc Service de l'eau – Vias



Bonjour Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir (avril 2022), une facture, dite contrat, qui ouvre votre compte chez le nouveau prestataire « Eau du Bas Languedoc ». Elle **porte uniquement sur l'abonnement au service de l'eau** pour les mois de janvier à mars 2022, soit **le premier trimestre de l'année**.

Aucune consommation ou autres frais n'ont été facturés (droit d'accès au service, ouverture de compte, frais de dossier ou autres).

Le montant de votre facture correspond à l'abonnement pour les 3 premiers mois écoulés et s'élève sur votre commune à **34,66 € TTC**, soit :

- 12,66 € pour l'eau potable.
- 22,00 € pour la collecte et traitement des eaux usées

Pourquoi cette facture ?

La renégociation régulière des contrats de délégation de service public de l'eau potable est une obligation légale en France.

Le service public d'eau potable était délégué au travers d'un contrat de concession avec une échéance au 31/12/2021. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion du service est assurée par un nouveau prestataire « **Eau du Bas Languedoc** ». Une société d'économie mixte détenue à 40 % par le Syndicat du Bas Languedoc et à 60 % par SUEZ. C'est le gage d'une gouvernance partagée et transparente pour le service.

Ce changement n'entraîne aucun surcoût pour les abonnés. Aucun frais de fermeture ou de réouverture de compteur n'est facturé. Il y a continuité du service public de l'eau potable.

Seul le rythme des factures est modifié. Vous recevrez exceptionnellement 4 factures pour l'année 2022 au lieu de 2 factures, à compter de 2023.

Le tarif de l'eau potable est en baisse sensible, avec un abonnement passant de 83,85 € TTC en 2021 à 50,64 € TTC en 2022. Soit une économie de 33,21 € / an.

Règlementairement, lors d'un changement de prestataire, seules vos données personnelles actuelles strictement nécessaires à la gestion de votre abonnement sont transmises à « Eau du Bas Languedoc » (adresse, email, téléphone).

Les données dites sensibles, RIB, mode de paiement, ... ne peuvent, en aucun cas, être communiquées au nouveau délégataire.

A compter de la réception de cette facture « contrat », vous avez la possibilité d'exercer vos droits pour maîtriser vos données personnelles et modifier vos consentements à l'utilisation de vos coordonnées numériques.

Vous pouvez demander, entre autres, la mensualisation (ou son renouvellement) pour le paiement de vos factures d'eau.

Les accès aux services « alerte fuite » et « alerte sur consommation » seront réactivés gratuitement.

Pour de plus amples informations ou pour estimer le montant de votre prochaine facture, nous vous invitons à vous rapprocher du service de la relation client d'**Eau du Bas Languedoc**, par :

Client : 0 977 408 465
Urgence : 0 977 428 465
(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi 8h - 19h
samedi 8h - 13h



12 route de Bessan
34 340 Marseillan

Lun, mar, jeu, ven
9h - 12h / 13h30 - 16h30

ZAC La Barthe
34 660 Cournonterral

mer 9h - 12h / 13h30 - 16h30



<https://eaudubaslanguedoc.toutsurmoneau.fr>

eaudubaslanguedoc@serviceclient.toutsurmoneau.fr

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses

Le Président de l'Eau du Bas Languedoc